

TRANSPLANTATION RENALE

1° LE PROBLEME DE SANTE :

ASPECTS CLINIQUES :

Il n'existe pas de contre-indication absolue à la transplantation rénale si ce n'est le mauvais état général
Il existe des contre-indications temporaires : infections , cancer .

PREPARATION DU RECEVEUR :

Information du patient

Etude précise du dossier

Préparation immunologique : Définition du groupe érythrocytaire A B O ,du groupe tissulaire H L A

Recherche d' Ac anti HLA

On apparie receveur et donneur

Inscription sur la liste de l ' Etablissement Français des Greffes , dans l'unité de suivi

2° CONSEQUENCES POUR LA PERSONNE :

L'évolution est fonction de multiples facteurs , dont le choix du receveur et du donneur .

La qualité de vie est améliorée : pas de contrainte de dialyse

LES REJETS sont de 4 types :

Rejet hyper aigu : 24 premières heures

Rejet hyper aigu retarde : du 1° au 15 ° jour

Rejet aigu : du 10 °jour au 3° mois

Rejet chronique : insuffisance rénale lentement progressive

LES COMPLICATIONS INFECTIEUSES

Surviennent surtout les 3 premiers mois

Donc antibiothérapie prophylactique les 3 premiers mois

L ' HOSPITALISATION est de 3 à 4 semaines

Certains greffés peuvent reprendre le travail 4 semaines après l ' intervention , mais la plupart d ' entre eux ne peuvent reprendre que 3 mois après l'intervention (pour éviter les 3 premiers types de rejet et les complications)

CANCERS :

Lymphomes non hodgkiniens (précoces)

Cancers cutanés fréquents à long terme donc nécessité de se protéger du soleil

COMPLICATIONS DE LA CICLOSPORINE : néphrotoxicité

COMPLICATIONS DES CORTICOIDES : ostéoarticulaires , cataracte

3 ° COMPENSATIONS

TRAITEMENT :

Immunosuppresseur : ciclosporine ,cortisone , imurel

Traitement antihypertenseur nécessaire dans 80 % des cas

Suivi néphrologique régulier tous les 2 mois

4 ° RETENTISSEMENT DANS LA VIE COURANTE

La transplantation améliore la vie des personnes IRC

Il faut surveiller les risques d ' infection et de cancer

5° LA PERSONNE EN SITUATION DE TRAVAIL

METIERS A RISQUE :

Mêmes contre-indications pour l'exposition aux produits toxiques (cf IRC)

Eviter les risques d'infection

Nécessité de se protéger du soleil

LEGISLATIONS PARTICULIERES :

Idem I R C

PERMIS DE CONDUIRE :

Groupe léger (catégories A, B et E)	Groupe lourd (catégories C, D et E)	Observations
---	---	--------------

Transplantation d'organe... Le permis de conduire peut être délivré ou renouvelé à tout candidat ou conducteur ayant subi une transplantation d'organe ou porteur d'un implant artificiel (ayant une incidence sur l'aptitude à la conduite). Cette décision est laissée à l'appréciation de la commission médicale

Avis du spécialiste

6° RÔLE DU MÉDECIN DU TRAVAIL

Etude du poste de travail
Prévention des risques de complication : infection , cancer

7° COMMENTAIRES

Certaines personnes classées en invalidité 2 par la sécurité sociale lorsqu'elles étaient en dialyse, peuvent passer en invalidité 1 une fois greffées
Il faut donc informer les patients de ce risque de changement de statut .

8° POUR EN SAVOIR PLUS

Création de l'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DES GREFFES :
Loi du 10 janvier 1994
Décret du 10 octobre 1994

BIOÉTHIQUE :
Loi du 23 juillet 1994

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DES GREFFES :
Hôpital des quinze-vingts
28 rue de Charenton
75012 Paris

Les correspondants hospitaliers des réseaux inter-régionaux de l'EFG sont chargés de la promotion en faveur du don d'organe .